



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## bénévolat

Question écrite n° 90525

### Texte de la question

Alors que le Gouvernement a récemment manifesté son souhait de permettre à l'ensemble des associations de bénéficier d'atouts supplémentaires pour assurer leur vitalité, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre dans le but de mieux accompagner et reconnaître l'activité des bénévoles dont le rôle est essentiel au maintien du lien social dans notre pays.

### Texte de la réponse

Les aides à la formation des bénévoles, aux études et à l'expérimentation, allouées dans le cadre du conseil de développement de la vie associative (CDVA), ont représenté sur la période 2004-2005, 10 millions d'euros. En ce qui concerne le CDVA, la loi de finances initiale pour 2006 a prévu une dotation d'un montant de 9 260 000 euros, soit 2,5 millions de moyens supplémentaires par rapport à la loi de finances pour 2005. Lors de la conférence de la vie associative, le 23 janvier dernier, le Premier ministre a fait part de vingt-cinq mesures en faveur des associations. Il s'agit tout d'abord d'affirmer leur place dans le dialogue civil. Pour ce faire, elles seront mieux représentées au sein du conseil économique et social, des conseils économiques et sociaux régionaux et du conseil économique et social européen. Il s'agit, enfin, de mieux accompagner et reconnaître l'activité bénévole : tous les acteurs de la vie associative pourront, par exemple, se voir décerner la médaille de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Le bénévolat des étudiants dans les cursus d'études supérieures sera valorisé. Une semaine de la citoyenneté sera organisée chaque année. Les associations pourront remettre à leurs bénévoles des titres repas, sans que cela soit considéré comme un avantage en nature. L'ensemble de ces mesures témoigne de l'engagement renouvelé de l'État aux côtés des associations.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90525

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mars 2006, page 3273

**Réponse publiée le :** 23 mai 2006, page 5508